

COMMUNE DE FOUQUIERES-LEZ-LENS

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S

SEANCE DU 11 MARS 2026

CONVOQUE LE 03 MARS 2026

L'an 2026 et le 11 MARS à 10 Heures 00, le C.C.A.S de FOUQUIERES-LEZ-LENS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame HOCHART Donata Présidente.

PRESENTS : Mme HOCHART Donata, Maire, Présidente – Mme HENOT Dominique, Mme BUYCK Isabelle, Mme CHAUDAUDRA Evelyne, Mme GARENAUX Stéphanie, Mme RAULT Emmanuelle – Mme DEGAND Géraldine - Mme BLOTTIAUX Liliane

ABSENTES EXCUSEES : Mme PRZYBOROWSKI Brigitte, Mme ISAMBOURG Liliane

ABSENT AYANT DONNE PROCURATION : Mr FOURNIER Guillaume

SECRETAIRE : Mme GARENAUX Stéphanie

Le Quorum est atteint.

ORDRE DU JOUR :

1. Compte de gestion Exercice 2025
2. Compte Administratif Exercice 2025
3. Affectation des résultats 2025
4. Fongibilité Crédits 2026
5. Récapitulatif BP 2026
6. Questions diverses

Le procès-verbal de la réunion précédente est lu et approuvé à l'unanimité.

1/ Compte de gestion Exercice 2025:

Madame la Présidente rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que la Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Centre Communal d'Action Sociale, sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le Trésorier Municipal.

Après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire de l'exercice 2025 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2025, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

Après avoir délibéré, la Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2025.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Le compte de gestion Exercice 2025 est adopté à l'unanimité

2/ Compte Administratif Exercice 2025:

Hors la présence de Madame HOCHART Donata, Maire, Présidente du CCAS, et sous la présidence de Madame HENOT Dominique, Vice-Présidente et Adjointe au Maire, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale délibère sur le compte administratif exercice 2025 du CCAS, dressé par Mme HOCHART Donata, Maire, Présidente, reprenant l'ensemble des opérations du Budget Primitif, du Budget Supplémentaire et des décisions modificatives, reflétant la gestion du Centre Communal d'Action Sociale, pour l'exercice considéré.

Le Compte administratif 2025 s'établit comme suit :

Fonctionnement :

Recettes : 337 566,39 €
Dépenses : 145 930,06 €

L'excédent de fonctionnement s'élève à 191 636,33 €

Investissement :

Recettes : 114 595,53 €
Dépenses : 0,00 €

L'excédent d'investissement s'élève à 114 595,53 €

Le Compte Administratif Exercice 2025 est adopté à l'unanimité.

3/Affectation des résultats 2025 :

Après avoir entendu et approuvé, le compte administratif de l'exercice 2025, dont les résultats conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Excédent de fonctionnement	191 636,33 €

SECTION INVESTISSEMENT	Report sur la ligne budgétaire 001 (solde d'exécution positif)
Excédent d'investissement	114 595,53 €

RESTES A REALISER	
Dépenses	40 000,00 €
Recettes	0,00 €

Besoin de financement à la section d'investissement	0,00 €
---	--------

Après avoir délibéré, les membres de la Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale décident d'affecter au budget pour 2026, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 de la façon suivante :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement, en votant au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de :	0,00 €
Affectation en recettes de fonctionnement, portée sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté » la somme de :	191 636,33 €

L'affectation des résultats 2025 est adoptée à l'unanimité

4/ Fongibilité Crédits 2026 :

Madame la Présidente rappelle aux membres du Conseil d'Administration que le référentiel M57 étend à toutes les collectivités territoriales les règles budgétaires assouplies offrant une plus grande marge de manœuvre et souplesse budgétaire aux gestionnaires et notamment en matière de fongibilité des crédits.

Vu l'article L. 2121-29 du code général des collectivités territoriales, l'article 242 de la loi n°2018-1317 du 28 décembre de finances pour 2019 et l'arrêté ministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales ;

Considérant que la collectivité a adopté par la délibération n° 2023-12-03-D de la réunion du Conseil d'Administration en date du 12 décembre 2023 la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2024 et que cette norme comptable s'appliquera au budget du CCAS ;

Vu l'article L. 1612-28 du code général des collectivités territoriales, créé par l'ordonnance n° 2025-526 du 12 juin 2025, qui précise : « dans la limite fixée à l'occasion du vote du budget et ne pouvant dépasser 7,50 % des dépenses réelles de chacune des

sections, le Conseil d'Administration du CCAS peut déléguer à sa Présidente la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Dans ce cas, l'assemblée délibérante est informée de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance ». La fongibilité des crédits 2026 est adoptée à l'unanimité

5/ RECAPITULATIF BUDGET PRIMITIF 2026

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 313 700 €

Recettes : 313 700 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses : 120 048 € 28

Recettes : 120 048 € 28

Le Récapitulatif du Budget Primitif du CCAS 2026 est adopté à l'unanimité

6/ QUESTIONS DIVERSES :

Aucune

Vote :

Nombres de Membres en exercice : 11

Pour : 9 dont 1 procuration

Contre : //

Abstention : //

Affiché le 16 MARS 2026

Le Maire,
D. HOCHART



La Secrétaire,
S. GARENAUX

Membres présents : 08

Membre (s) Absentes Excusés : 02

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S

SEANCE DU 24 Février 2026



Procurations : 01

REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° DE DELIBERATION	OBJET	VOTE
2026-03-01-D	COMPTE DE GESTION EXERCICE 2025	Membres présents : 08 Pour 09 dont 01 procuration
2026-03-02-D	COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2025	Membres présents : 08 Pour 09 dont 01 procuration
2026-03-03-D	AFFECTATION DES RESULTATS 2025	Membres présents : 08 Pour 09 dont 01 procuration
2026-03-04-D	FONGIBILITE DES CREDITS ANNEE 2026	Membres présents : 08 Pour 09 dont 01 procuration
2026-03-05-D	RECAPITULATIF B.P 2026	Membres présents : 08 Pour 09 dont 01 procuration

FAIT A FOUQUIERES-LEZ-LENS,

le 11 MARS 2026

Présidente du CCAS
D.HOCHART

